

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)

Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO SUPERIOR DE MANTENIMIENTO DE EQUIPO INDUSTRIAL

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNELCompétence générale

Programmer et effectuer l'exécution des plans de maintenance du matériel et des équipements industriels, partant de la documentation technique. Coordonner et surveiller l'exécution des procédures de maintenance, et effectuer l'installation en usine et le réglage du matériel et de l'équipement industriel, optimisant les ressources humaines et les moyens disponibles, offrant le support nécessaires aux techniciens de niveau inférieur, obtenant les niveaux de qualité exigés, dans les conditions de sécurité fixées et de normalisation en vigueur. Développer des projets de modification ou d'amélioration du matériel à partir de l'avant-projet, conformément aux règles établies et garantissant la viabilité de la fabrication. Ce technicien agira, le cas échéant, sous la supervision d'architectes, ingénieurs ou maîtres et/ou licenciés ou aides architectes, techniciens supérieurs ou diplômés.

Unités de compétence

1. Développer des procédures et des méthodes de maintenance et de réparation, et organiser leur exécution
2. Gérer et surveiller les processus d'installation et de maintenance et réparation de l'équipement industriel, assurant le réglage et la réparation de l'équipement industriel
3. Développer des projets d'amélioration et de modification des équipements industriels

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔMEOccupations ou postes de travail

Technicien d'installations et d'assemblages d'équipements industriels. Technicien d'organisation de la maintenance.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui-ci qu'elle estime non pertinente.

<p>Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)</p>	<p>Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)</p>
<p>Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)</p>	<p>Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue</p>
<p>Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'engins navals - Diplôme de navigation maritime - Diplôme de radio-électronique Navale - Technicien Supérieur Aéronautique (toutes les sections) - Technicien Supérieur Agricole (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Génie Industriel - Technicien Supérieur Forestier (toutes les sections) - Technicien Supérieur Industriel (toutes les sections) - Technicien Supérieur d'Informatique de Gestion - Technicien Supérieur d'Informatique de Systèmes - Technicien Supérieur de Mines (toutes les sections) - Technicien Supérieur Naval (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Travaux Publics (toutes les sections) 	<p>Conventions internationales</p>
<p>Base légale : Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 2043/1995 du 22 décembre (Journal Officiel de l'État BOE 20/02/96)</p>	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/ mois/années</i>
<p>* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité dans la maintenance et l'assemblage d'équipement et installations - Éléments d'équipements - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Assemblage et maintenance des systèmes automatiques de production - Assemblage et maintenance des systèmes électriques et électroniques - Assemblage et maintenance des systèmes hydrauliques et pneumatiques - Assemblage et maintenance des systèmes mécaniques - Plans de sécurité pour la maintenance et l'assemblage d'équipements et installations - Procédures et gestion de la maintenance - Projets de modification de l'équipement industriel - Relations dans le milieu du travail - Représentation graphique des équipements - Systèmes automatiques des installations - Techniques de fabrication pour la maintenance et le montage 	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	2000 heures
<p>Conditions d'accès requises Posséder le Diplôme de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.</p> <p>Information supplémentaire _____ http://www.educacion.es</p>		